



L'objet social des Aînés Ruraux

Les Aînés Ruraux animent le milieu rural, luttent contre l'isolement des retraités et des personnes âgées grâce à la mise en place de nombreuses activités : solidarité, actions entre les générations, valorisation du patrimoine local, activités sportives et de loisirs, activités culturelles...



Pourquoi cette initiative des Aînés Ruraux ?

Attachés à leur territoire, les Aînés Ruraux en sont des animateurs actifs. Ils souhaitent vivre dans un environnement où l'offre de commerces, de services et d'animations est suffisante et adaptée.

Le réseau des commerces et services de proximité permet ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants qui contribuent à la vie sociale et économique d'une région.

Contact départemental



Les Aînés Ruraux / Fédération nationale

10, rue Chauchat / 75009 Paris
tél : 01 44 56 84 67 / fax : 01 44 56 84 84
e-mail : federation-nationale@ainesruraux.org

www.ainesruraux.org

copyright – Aînés Ruraux – sept 2006



**Pourquoi
rejoindre le réseau
des commerces et
services de proximité ?**

Les Aînés Ruraux, ce sont 750 000 adhérents et 10 000 clubs regroupés dans 84 fédérations départementales adhérant à la Fédération nationale.

Commerçants, artisans, services de proximité : un réseau pour élargir votre clientèle.

Les avantages de votre affiliation au réseau

- Accès privilégié à une clientèle attachée aux commerces et services de proximité.
- Fidélisation des adhérents des clubs d'Aînés Ruraux.
- Accroissement de votre clientèle.
- Information gratuite par les moyens suivants :
 - ✓ Autocollant Aînés Ruraux apposé sur la vitrine de votre commerce pour indiquer votre affiliation au réseau ;
 - ✓ Edition d'un guide des commerçants diffusé par la Fédération départementale à l'ensemble de ses adhérents ;
 - ✓ Article dans les bulletins départementaux diffusé aux adhérents ;
 - ✓ Eventuellement, publication sur le site Internet de la Fédération départementale.
- Affiliation gratuite sans aucun engagement financier.
- Possibilité d'insérer de la publicité dans les magazines départementaux.

La contre-partie

Accorder une réduction, laissée à votre libre appréciation, aux adhérents des clubs d'Aînés Ruraux.

Comment s'affilier au réseau des commerces et services de proximité ?

En signant un contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, qui spécifie précisément les articles ou prestations pour lesquels une réduction est accordée et de quel niveau.

Comment accorder une réduction ?

Sur présentation expresse de la carte d'adhésion aux Aînés Ruraux, à jour du timbre de l'année en cours (au verso de la carte).

